

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16.098

L'An deux Mille Seize, le 17 juin, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 10 juin 2016

DATE D'AFFICHAGE

Le 10 juin 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Didier BESSON représenté par M. Patrick MARENGO  
M. Bernard GIRAUD représenté par Mme Marie-Claire SEURAT  
Mme Régine JOLY représentée par M. Denis MOALLIC  
Mme Nancy LEFÉBVRE représentée par Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON  
M. Pierre PAPEIX représenté par M. René-Luc CHABASSE

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Alexandra COUDIGNAC, M. Alain LARRAIN

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : MONSIEUR ET MADAME DOMINIQUE GUILBERTEAU - INDEMNISATION SUITE AU SINISTRE DU 3 JUILLET 2015

RAPPORTEUR : M. FILOCHE

VOTE : UNANIMITÉ

Monsieur et Madame Dominique GUILBERTEAU sont propriétaires d'une maison individuelle, sise 19 rue de la Renaissance à ROYAN. Au cours de l'année 2015, les époux GUILBERTEAU ont déclaré auprès de la commune le soulèvement de la terrasse d'accès à leur domicile, du fait des racines d'un pin maritime situé sur la parcelle voisine et appartenant à la Ville de ROYAN.

Ce sinistre a bien été déclaré auprès de la Compagnie Paris Nord Assurances Services (PNAS), assureur de la Ville en « Responsabilité Civile ». Après réunion d'expertise contradictoire, il est apparu que lesdites racines étaient à l'origine de ces dégradations.

Le montant de la réclamation de Monsieur et Madame GUILBERTEAU est de 9.967,91 € T.T.C. La Compagnie PNAS a accepté de régler la somme de 8.697,91 € T.T.C., laissant le soin à la Ville de régler la franchise de 1.000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver un protocole transactionnel avec la Compagnie MAIF, d'accepter de verser la somme de 1.000 € T.T.C. et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à le signer.

En contrepartie, la Compagnie MAIF s'engage à éteindre sa réclamation à l'encontre de la Ville de ROYAN et à accepter de ne plus former de recours ultérieur contre la Ville sur ce litige.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la réclamation présentée par l'assureur de Monsieur et Madame Dominique GUILBERTEAU,
- Vu le projet de protocole transactionnel,
- Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

- d'accepter le protocole transactionnel avec la Compagnie MAIF,
- de verser à la Compagnie MAIF. la somme de 1.000 € T.T.C. (mille euros Toutes Taxes Comprises) correspondant au reliquat d'indemnisation accordé à Monsieur et Madame Dominique GUILBERTEAU, ses assurés.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer le protocole transactionnel.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 21 juin 2016

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO